



UD FO 77

COMMUNIQUE

Un seul mot d'ordre : Retrait des ordonnances Macron !

L'Union départementale Force Ouvrière de Seine et Marne a étudié avec attention le contenu des ordonnances que le gouvernement a rendu public le 31 août dernier.

Il confirme ce qui était annoncé. Par exemple :

- **L'article L.2253-3 aggrave la loi El Khomri en étendant les domaines où l'accord d'entreprise peut être moins favorable pour les salariés que la convention collective ou le Code du Travail.** C'est ce qu'on appelle l'inversion de la hiérarchie des normes. Cela touchera aussi bien les salaires, que les conditions de travail, les primes, les temps de repos...
- **L'article L.2261-19 permet que la réglementation applicable aux salariés des PME soit différente de celle appliquée aux salariés des autres entreprises.**
- **L'article L.2254-2 permet à l'employeur de modifier le contrat de travail** en ce qui concerne les salaires et la durée du travail. Le salarié qui refuserait pourrait être licencié sans aucun droit de contester son licenciement aux prud'hommes.
- **La fusion des institutions représentatives du personnel** (DP, CE, CHSCT, DS) dans un comité social et économique, la possibilité de signer un accord sans organisations syndicales dans les entreprises de moins de 50 salariés et le référendum à l'initiative de l'employeur visent à laisser les salariés sans défense face au patron.
- **Le plafonnement des indemnités décidées par les prud'hommes** en cas de licenciement, le plafonnement différent en fonction de la taille de l'entreprise et le raccourcissement du délai de saisine (1 an au lieu des 2 ans antérieurement dans la plupart des cas) faciliteront les licenciements...

Il s'agit, avec ces ordonnances de remettre en cause toutes les protections, toutes les garanties que les salariés avaient acquis après des décennies de luttes. C'est une remise en cause totale du Code du travail.

Pour l'UD Force Ouvrière de Seine et Marne, la brutalité de l'attaque nécessite une réponse claire et nette. Pas d'aménagement à la marge, un seul mot d'ordre :

Retrait des ordonnances Macron !

L'encre des ordonnances n'était pas encore sèche que le gouvernement a annoncé :

- Pour 2018, la destruction de la Sécurité Sociale par la suppression des cotisations salariales et patronales de l'assurance maladie et leur transfert sur l'impôt, la CSG, pour financer autre chose que la protection sociale,
- La destruction des retraites par répartition pour instaurer un système par points entraînant une baisse vertigineuse des retraites versées.

L'UD-FO de Seine et Marne, avec l'Union Régionale FO d'Ile de France, appelle ses syndicats, ses sections syndicales, ses adhérents et les salariés qui le souhaitent à se mobiliser par la grève et à participer à la manifestation le mardi 12 septembre 2017 à 14H place de la Bastille.

L'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Seine et Marne, tirant le bilan des 14 journées d'action de 2016 réaffirme : tous les efforts doivent maintenant converger vers l'organisation d'une véritable grève, une grève jusqu'au retrait.

L'UD-FO 77 mettra tout en œuvre pour permettre à ses syndicats de tenir des assemblées générales de syndiqués ; elle réunira tous ses responsables de syndicats et sections syndicales afin que soit préparée l'action efficace.

Melun, le 5 septembre 2017

le 12 septembre 2017 à 14h
de la place de la Bastille à la place d'Italie

TOUTES ET TOUS EXIGEONS

L ABROGATION DE LA LOI EL KHOMRI
LE RETRAIT DES ORDONNANCES MACRON